

Commune d'Abondance

20 montée du cloître - 74360 Abondance

CAHIER DES CHARGES - MISE EN LOCATION D'UN CHALET BUVETTE/ PETITE RESTAURATION SITUE A OFFAZ

Octroi d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public

Objet :

La commune d'Abondance propose de mettre à disposition un chalet pour permettre l'exploitation d'une buvette/petite restauration à Offaz.

L'occupant assurera :

- La gestion du service buvette/restauration rapide, son entretien, la maintenance et le renouvellement du matériel nécessaire à ce service ;
- La gestion du site du chalet buvette d'offaz inclura également l'entretien et le nettoyage des toilettes publiques situées à côté du chalet buvette ;
- L'accueil, l'information, le conseil au public, aux usagers des sites sportifs dits « pumtrack » et « city park » ;
- L'organisation d'animations ou festivités pour animer la zone d'offaz comprenant une aire de camping caristes, une aire de jeux pour enfants, les tennis, le pumtrack et le city park.

Périmètre :

La mise à disposition concerne le chalet buvette communal et sa terrasse situé à Offaz - 74360 Abondance

Moyens :

Les biens nécessaires à l'exploitation sont en partie mis à disposition par la commune d'Abondance (réfrigérateur, Hôte, friteuse, évier, ballon d'eau chaude, et feront l'objet d'un inventaire).

Tout autre apport par le candidat nécessaire à l'activité sera appréciée.

Durée :

La durée de mise à disposition est fixée à deux saisons avec les dates d'ouverture suivantes :

- ✓ 01 Juin 2023 au 15 octobre 2023
- ✓ Et du 15 mai 2024 au 15 octobre 2024.

Le candidat devra fournir une proposition d'animations, un planning d'ouverture et des horaires prévisionnels d'ouverture.

Capacité de l'occupant :

L'occupant devra être en capacité, et au plus tard le jour de la signature de la convention de présenter :

- Preuve d'inscription au registre du commerce et des sociétés,
- Une attestation de formation hygiène et sécurité,
- Son permis d'exploitation,
- Ses diplômes,
- La preuve de la réalisation des formalités liées à l'exploitation de la licence IV communale,
- Les assurance requises pour ce type d'activité.

Modalités de dépôt des dossiers de candidature :

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature comportant :

- Une présentation détaillée du candidat : références, lettre de motivation, statut juridique, détail des qualifications, liste des personnes amenés à travailler au chalet buvette ,
- Descriptif du projet d'exploitation
- Proposition d'une carte de boissons, et petite restauration avec grille tarifaire
- une proposition en terme d'animations, de communication et de promotion de l'espace
- un planning d'ouverture et des horaires prévisionnels d'ouverture.
- Les moyens techniques d'exploitation proposés, comportant notamment la liste du matériel pouvant être amené par le candidat ;
- Adresser une proposition pour installer 1 système de protection démontable sur la terrasse de 47 m² ;
- Une proposition de redevance forfaitaire et incluant l'exploitation de la licence IV.

Modalités de jugement des offres :

La sélection du candidat s'effectuera au vu du dossier de candidature et en fonction des critères suivants :

1 - Qualité de la candidature : 70 %

Seront appréciés :

- L'expérience et les références du candidats en lien avec une activité de buvette avec licence IV et petite restauration de plein air ;
- Les capacités du candidat à s'investir, accueillir et informer les clients et utilisateurs des équipements présents ;
- Les capacités à assurer la promotion et la communication du chalet buvette,
- Le planning d'ouverture proposé ;
- Les moyens humains et techniques apportés par le candidat, son organisation.

2 - Prix : 30 %

Sera apprécié :

- Le prix de la redevance forfaitaire pour la période de location sur la base d'une saison.

Le dossier de candidature devra parvenir à la mairie d'Abondance avant le 09 mai 2023 - 16 heures.

sous format papier, par lettre recommandée avec accusé réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie d'Abondance

20 montée du cloître - 74360 Abondance.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi de 09 h00 à 12h00 et de 14h30 à 1700

ou le samedi de 09h00 à 11h30.

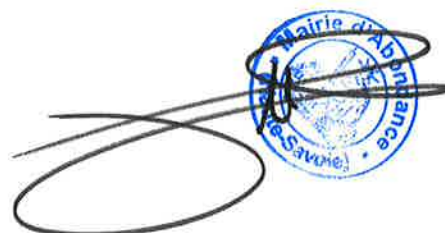
Divers :

- Les candidats seront informés de la décision du conseil municipal par courrier.
- Le candidat retenu devra signer avec la commune une convention d'occupation temporaire du domaine public, convention dans laquelle l'occupant s'engagera à fournir le bilan de son exploitation à la fermeture de la buvette (au plus tard en novembre 2023 et en novembre 2024 pour la seconde année).
- En sus du loyer, L'occupant s'engagera à rembourser à la commune d'Abondance, les charges locatives liées à l'exploitation du chalet à savoir : l'eau, l'assainissement, la consommation électrique, la mairie établira une facture au terme du contrat.
- Le locataire prend note que ce bail est rédigé à titre précaire sans tacite reconduction. Le locataire ne pourra pas revendiquer la propriété commerciale.

Abondance, le 26 avril 2023

Le Maire

Paul GIRARD-DESPRAULEX.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie d'Abondance' at the top and '74360 Abondance - Savoie' at the bottom, with a central emblem.